

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2024

16 JUILLET 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 16 JUILLET 2024 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Congés et absences	3
2 Cour constitutionnelle	3
3 Constitution des assemblées	3
4 Communications	3
5 Remplacement d'un chef de groupe	3
6 Approbation de l'ordre du jour	3
7 Vérification des pouvoirs d'une membre	4
8 Installation de membres du Parlement	5
9 Remplacement du président du Parlement	5
10 Allocution du président	6
11 Remplacement de membres du Bureau	7
12 Désignation des sénateurs de Communauté	7
13 Élection des membres du gouvernement	8
14 Prestation de serment des membres du gouvernement	9
15 Déclaration du gouvernement	9

Présidence de M. Jean-Paul Wahl, président.

La séance est ouverte à 10h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – A prié d’excuser son absence à la présente séance, M. Segers, pour raisons de santé.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Constitution des assemblées

M. le président. – Nous avons été informés par leurs présidents respectifs de la constitution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l’Assemblée réunie de la Commission communautaire, en leur séance du 26 juin, et de la Chambre des représentants, en sa séance du 10 juillet.

4 Communications

M. le président. – M. Houssiau, chef de cabinet de Sa Majesté le Roi, m’a transmis les vœux de Sa Majesté pour le succès de nos travaux.

5 Remplacement d’un chef de groupe

M. le président. – Par lettre du 15 juillet, j’ai été informé du remplacement de M. Dispa par Mme Vandorpe en tant que cheffe du groupe Les Engagés. Il en est pris acte.

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – La Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 11 juillet, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

J’ai remis mon mandat de président à la disposition de l’Assemblée, par courrier adressé au greffe. J’ai également reçu les démissions de MM. Dodrimont et Soupart.

Je vous propose donc d’ajouter à notre ordre du jour l’élection du président du Parlement et la modification de la composition de notre Bureau.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.
(*Assentiment*)

7 Vérification des pouvoirs d'une membre

M. le président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Greco, en remplacement de M. Dermine, empêché.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé M. Culot de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à M. Culot, rapporteur.

M. Fabian Culot, rapporteur. – Votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Roberty, Laffut, Morreale et Lazon, ainsi que de M. Witsel et de moi-même. Elle a été présidée par Mme Laffut en sa qualité de membre ayant la plus grande ancienneté et m'a désignée, à l'unanimité, en qualité de rapporteur.

La mission de la commission de vérification des pouvoirs résulte de l'article 2 du règlement qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Notre Parlement étant une assemblée composée exclusivement d'élus indirects, la vérification des pouvoirs ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution et par la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement de Wallonie et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de notre commission de vérification des pouvoirs de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française. Pour ce faire, la commission a pris connaissance du courrier du 15 juillet 2024 du greffe du Parlement de Wallonie. Il lui appartenait de vérifier si Mme Greco répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et par notre règlement.

Pour ce faire, la commission a pris connaissance de la liste des membres du Parlement de Wallonie dont les pouvoirs ont été vérifiés, publiée sous le document 4 (SE 2024) n° 2. Votre commission a également pris connaissance de la liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, § 6, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Ces listes ont été établies par le Parlement wallon et ont été communiquées au greffe de notre Parlement par le greffe du Parlement de Wallonie par courrier du 25 juin 2024. Votre commission a également pris acte de l'arrêté royal du 26 juin 2024 qui fait état de la nomination de M. Thomas Dermine aux fonctions de secrétaire d'État avec effet à cette date.

La commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, propose de valider les pouvoirs de Mme Greco et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Je profite de cette intervention pour vous informer que j'ai décidé d'accepter les fonctions de chef de cabinet du ministre Pierre-Yves Jeholet. Je vais donc déjà vous quitter. La fonction de parlementaire est noble et belle. Je la quitte avec regret. Mais la fonction de chef de cabinet est elle aussi passionnante et je l'embrasse avec passion.

C'est donc avec un peu d'émotion que je tenais à vous présenter le présent rapport. Bonne continuation à vous! (*Applaudissements*)

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

Elles sont donc adoptées.

8 Installation de membres du Parlement

M. le président. – J'invite Mme Greco à se lever et à prononcer le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution.» (*Mme Greco se lève et prête serment*)

Je déclare Mme Greco installée dans ses fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je la félicite chaleureusement et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

Mme De Re n'ayant pu prêter serment lors de la séance du 2 juillet 2024, je l'invite à se lever et à prononcer le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution.» (*Mme De Re se lève et prête serment*)

Je déclare Mme De Re installée dans ses fonctions de membre du Parlement de la Communauté française. Je la félicite chaleureusement et lui souhaite la bienvenue parmi nous.

9 Remplacement du président du Parlement

M. le président. – Nous allons procéder au remplacement du président du Parlement.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je propose la candidature de M. Benoît Dispa. (*Applaudissements*)

M. le président. – Personne d'autre ne demandant la parole, je déclare M. Dispa élu en qualité de président du Parlement et je l'invite à venir me remplacer.

(M. Benoît Dispa remplace M. Jean-Paul Wahl sur le fauteuil présidentiel)

10 Allocution du président

M. le président. – Chers collègues, permettez-moi d'abord de remercier M. Jean-Paul Wahl d'avoir assuré la transition en mettant son expérience et sa sagesse à la disposition de ce Parlement, de façon à ce que la présente législature démarre sous les meilleurs auspices. Je ne doute pas que votre expérience, Monsieur Wahl, nous sera encore très précieuse dans bien d'autres circonstances.

Chers collègues, je vous remercie infiniment pour l'honneur que vous me faites en m'installant au perchoir. D'ici, je ne vous regarde pas de haut; je vous regarde avec une vue d'ensemble qui me permet de contempler la diversité et la richesse de notre Assemblée. Chacune et chacun d'entre vous tire des élections du mois de juin dernier une représentativité qui confère à notre Parlement sa légitimité démocratique. C'est le résultat d'un engagement personnel et politique qui nous a mobilisés toutes et tous et qui, au-delà des élections, se prolongera dans un travail parlementaire que – j'en suis sûr – vous aurez à cœur d'accomplir avec force, talent et conviction.

Les citoyennes et les citoyens qui nous observent peuvent être fiers des représentants qu'ils ont choisis. Cependant, ils sont exigeants: la confiance qu'ils ont placée en vous, comme celle que vous venez de m'accorder, nous honore et nous oblige.

Comme le disait Pierre Mendès France, «la démocratie est d'abord un état d'esprit. De quoi est fait cet état d'esprit? Avant tout d'un intérêt profond pour le destin de la communauté à laquelle on appartient et du désir d'y participer à tous les niveaux (compréhension, décision, action), du sentiment qu'une vie humaine sera toujours amputée si elle reste bornée à un horizon individuel, de la conviction aussi que ce monde n'est pas le meilleur possible, que plus de raison et de justice doivent y régner et qu'il faut lutter pour les faire triompher».

Je formule le vœu que, au-delà des divergences qui caractérisent le débat politique et qui ne manqueront pas, très rapidement, d'animer cet hémicycle, nous partagions cet état d'esprit et cette volonté démocratique qui transcende les clivages. Modestement, je m'efforcerai d'y contribuer en étant à votre écoute et à votre disposition, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, en étant à votre service, comme le sont également les équipes du greffe qui, dès avant votre installation, ont veillé à ce que vous puissiez entamer votre travail dans les meilleures conditions. Je vous saurais gré, Monsieur le Greffier, d'être notre interprète auprès de vos collaborateurs pour leur exprimer notre reconnaissance.

Enfin, j'ai une pensée pour mon prédécesseur, M. Rudy Demotte, dont ceux qui l'ont connu savent à quel point il a servi, à travers son mandat de président, cette noble institution et cette belle maison de tous les francophones du pays qu'est le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

11 Remplacement de membres du Bureau

M. le président. – Nous allons maintenant procéder au remplacement des autres membres du Bureau.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Caroline Cassart-Mailleux comme première vice-présidente.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de M. Mourad Sahli comme deuxième vice-président.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Anne Laffut comme troisième vice-présidente.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Sabine Roberty comme première secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, je vous propose ma candidature comme deuxième secrétaire.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, je vous propose la candidature de Mme Clémentine Barzin comme troisième secrétaire.

M. le président. – Dans ces conditions, le Parlement étant unanime, je proclame élu le Bureau composé comme suit: président, M. Dispa; première vice-présidente, Mme Cassart-Mailleux; deuxième vice-président, M. Sahli; troisième vice-présidente, Mme Laffut; secrétaires, Mmes Roberty, Bernard et Barzin.
(*Applaudissements*)

12 Désignation des sénateurs de Communauté

M. le président. – En application de l'article 67, § 1^{er}, alinéa 2, de la Constitution et conformément à la procédure fixée par les articles 212*bis*, 212*ter* et 213 du Code électoral ont été désignés en qualité de sénateurs de communauté, pour le groupe MR, Mme Marghem et MM. Van Goidsenhoven et Wahl, pour le groupe

PS, Mmes Özen et El Yousfi, pour le groupe Les Engagés Mme Desalle et M. Diallo, pour le groupe PTB, Mmes Van Walle et Bernard et, pour le groupe Ecolo, M. El Hajjaji.

13 Élection des membres du gouvernement

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'élection des membres du gouvernement de la Communauté française.

Je rappelle qu'aux termes des articles 59, 60 et 61 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du gouvernement sont élus par le Parlement. Les candidats au gouvernement de la Communauté française, présentés sur une même liste signée par la majorité absolue des membres du Parlement, sont élus. Cette liste doit comprendre au moins un membre appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, aux termes de l'article 11bis de la Constitution, «le Conseil des ministres et les Gouvernements de communauté et de région comptent des personnes de sexe différent».

L'article 60, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980, dispose quant à lui que la liste doit présenter un tiers minimum de membres du même sexe.

Je viens d'être saisi d'une liste comportant six noms de candidats, signée par 50 membres du Parlement, soit la condition de majorité absolue prescrite par la loi spéciale: au rang 1, Mme Elisabeth Degryse; au rang 2, Mme Valérie Glatigny; au rang 3, Mme Valérie Lescrenier; au rang 4, Mme Jacqueline Galant; au rang 5, M. Adrien Dolimont; au rang 6, M. Yves Coppieters.

Deux des membres de la liste, Mmes Degryse et Glatigny, sont domiciliées dans une commune de la Région de Bruxelles-Capitale, conformément à l'exigence formulée à l'article 59, § 2, de la loi spéciale du 8 août 1980. Nous constatons également, avec soulagement, que la liste présente un tiers minimum de membres du même sexe puisqu'elle comprend quatre femmes et deux hommes.

Dans ces conditions, la liste ainsi déposée répond à toutes les prescriptions de la loi spéciale du 8 août 1980.

En conséquence, au nom du Parlement de la Communauté française, je proclame, selon le rang suivant, Mmes Degryse, Glatigny, Lescrenier et Galant, ainsi que MM. Dolimont et Coppieters élus en qualité de membres du gouvernement de la Communauté française.

Je leur adresse mes chaleureuses félicitations et leur souhaite un travail fécond dans l'exercice de leurs fonctions. (*Applaudissements*)

14 Prestation de serment des membres du gouvernement

M. le président. – Conformément à l'article 62 de la même loi spéciale, j'appelle solennellement Mmes Degryse, Glatigny, Lescrenier et Galant, ainsi que MM. Dolimont et Coppieters à prêter successivement le serment prescrit: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge».

(Mmes Degryse, Glatigny, Lescrenier et Galant, ainsi que MM. Dolimont et Coppieters se lèvent et prêtent serment)

Je déclare installé le nouveau gouvernement de la Communauté française. *(Applaudissements)*

J'invite la ministre élue en premier rang à réunir ses collègues afin de désigner la ministre-présidente ou le ministre-président du gouvernement.

Je suspends la séance jusque 15h00.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 10h35 et reprise à 15h10.

M. le président. – La séance est reprise.

15 Déclaration du gouvernement

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues, chers concitoyens, mes chers parents, c'est avec énormément de fierté, mais aussi et surtout avec un grand sens des responsabilités que je prends la parole aujourd'hui, au nom de tous les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de vous présenter notre ambitieuse feuille de route pour les cinq années à venir. Vous avez sans doute parcouru la Déclaration de politique communautaire (DPC) en détail et vous avez certainement de nombreuses questions, mais avant de laisser place au débat lors d'une prochaine séance de notre Parlement, laissez-moi vous emmener dans le texte de la DPC qui sera notre fil rouge pour les années à venir.

«Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire»: ce titre vous a peut-être fait sourire, voire rire jaune pour les plus acerbes d'entre vous. Toutefois, plus que l'addition des slogans respectifs des partis de la majorité, le titre de la DPC résume parfaitement notre état d'esprit, notre volonté de former une équipe soudée et notre ambition pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les Bruxelloises et les Bruxellois, les Wallonnes et les Wallons.

Avant de présenter les grandes lignes de notre DPC, je prendrai un peu de recul. Je viens de la société civile et je ne suis pas la seule, que ce soit au gouvernement ou au Parlement. Je vous invite dès lors à penser un instant à nos conci-

toyens, pas uniquement pour la forme ou la bienséance, mais parce que fondamentalement, tant vous, chers parlementaires, que nous, membres du gouvernement, sommes dépositaires d'un mandat qui nous est confié par les électeurs.

Nous sommes là pour implémenter des réformes, certes ambitieuses et parfois disruptives, mais pensées et alimentées par une réelle volonté d'améliorer le quotidien de nos concitoyens. Nous travaillerons et préparerons ces réformes en concertation avec les acteurs concernés afin de garantir qu'elles répondent réellement aux besoins de la population de Wallonie et de Bruxelles. Cette concertation est le point d'orgue de l'action du gouvernement. En effet, il est essentiel de «faire avec» les corps intermédiaires, les associations, les acteurs de terrain, les acteurs de l'économie, les administrations et les bénévoles, bref avec celles et ceux qui font la richesse et la force de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre institution contribue à l'unité des francophones de Belgique, qu'ils résident en Wallonie ou à Bruxelles. Le gouvernement s'inscrira dès lors dans une réelle volonté de renforcer et de redynamiser ce lien nécessaire grâce à une coopération plus efficace entre entités fédérées. La forte représentation de Bruxelles au gouvernement et les responsabilités endossées par plusieurs ministres tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles témoignent de notre volonté de collaborer, d'instaurer une meilleure coopération avec les autres gouvernements et de favoriser une action politique plus intégrée entre les différents niveaux de pouvoir. Seul, on va plus vite; ensemble, on va plus loin.

La Fédération Wallonie-Bruxelles accompagne les francophones dans leur quotidien dès la naissance. La socialisation des enfants en bas âge participe à leur développement. Un accès à un milieu d'accueil de qualité peut gommer une partie des inégalités et briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les mille premiers jours de l'enfant ont un impact décisif sur son développement.

Le gouvernement veillera dès lors à créer les conditions permettant aux enfants de s'épanouir, aux parents de mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et à chacun de se déployer dans une société durable et solidaire. Le soutien à la parentalité, la lutte contre la précarité infantile et l'aide à la jeunesse et aux jeunes enfants seront des sujets traités conjointement, en favorisant ainsi une vision à long terme de l'évolution des jeunes générations. Cette approche permettra de concevoir des politiques et des programmes plus transversaux, contribuant ainsi à la construction d'une société plus équilibrée et résiliente.

Par ailleurs, le gouvernement aura une attention particulière pour les métiers liés à la petite enfance, en particulier celui de puériculteur ou de puéricultrice, qui est en pénurie. Le gouvernement mènera une grande campagne de communication et fera la promotion des métiers qui permettent d'accéder aux professions de la petite enfance au sens large.

Après la crèche vient évidemment l'enseignement, qui est la «mère» de toutes les politiques. Si nous voulons que, demain, les jeunes soient des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS), aptes à faire face aux défis de la transition, formés et capables de trouver un emploi, désireux de s'engager pour un avenir meilleur et pour le bien commun, c'est dès aujourd'hui que nous devons renforcer notre enseignement. La majeure partie du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles est consacrée à ce secteur.

Le rôle du gouvernement est de créer les conditions pour une amélioration continue de notre système scolaire, non seulement d'un point de vue des résultats, mais aussi du point de vue du bien-être de nos élèves et de nos équipes pédagogiques. Notre système scolaire est marqué par des écarts de performance, des inégalités, une perte de sens et un mal-être des acteurs de l'éducation. C'est sur ces enjeux que le gouvernement entend travailler pour soutenir l'acquisition par les élèves des compétences du 21^e siècle.

Vous aurez sans doute l'impression que je paraphrase l'introduction de la DPC. En effet, ce texte résume parfaitement notre ambition.

Depuis le lancement du Pacte pour un enseignement d'excellence en 2015, force est de constater que notre société a évolué. En outre, elle a subi la crise sanitaire. De nouvelles formes d'apprentissage se sont développées. Les technologies numériques et l'intelligence artificielle bouleversent les pratiques pédagogiques. Face au harcèlement et au décrochage scolaires, en constante augmentation, les enjeux de santé mentale ont pris une ampleur nouvelle. La confiance dans notre système éducatif a été ébranlée, le rapport à l'école chamboulé, la question des apprentissages perturbée.

C'est pourquoi le gouvernement veut donner un second souffle à ce Pacte pour le faire évoluer en un réel Pacte de confiance pour un enseignement d'excellence (PCEE). Il souhaite réinstaurer un climat de confiance envers les acteurs de l'enseignement, renforcer l'autonomie des directions et réduire fortement la charge administrative. Ce sont des priorités!

Enfin, nous renforcerons la dynamique participative du Pacte pour tenir compte davantage des réalités de terrain et revoir, le cas échéant, le rythme des réformes. La manière de communiquer les mesures et le temps nécessaire à une meilleure appropriation des changements par les équipes pédagogiques constitueront également des points d'attention.

Je pointerai quelques priorités parmi les mesures phares pour un enseignement d'excellence. Nous souhaitons favoriser la fréquentation scolaire dès le plus jeune âge et intégrer l'enfant et sa famille dans l'univers de l'école. Ce n'est pas un vain souhait, mais une réelle nécessité. L'école doit être le lieu de l'égalité des chances et des opportunités. La réussite de l'élève s'appuie sur un trépied dont les branches sont les parents, les enseignants et l'enfant. Chacun doit

s'impliquer dans le parcours vers la réussite de l'élève, sans pour autant se substituer à l'enseignant, ses savoirs et son autorité. Dans ce parcours, nous voulons défendre des valeurs telles que la curiosité, le sens des responsabilités, le goût des apprentissages ainsi que le respect de l'autre et de l'enseignant. La priorité sera donnée aux apprentissages de base: savoir lire, savoir écrire et savoir compter.

Nous souhaitons également une école ouverte aux enjeux de notre temps, qui ont trait aux langues, à la citoyenneté, à la transition climatique, au numérique et à la culture. Le gouvernement soutiendra les acteurs associatifs partenaires de l'école sur ces thématiques.

L'ouverture de l'école sur le monde du travail est également importante pour le développement de nos Régions. Le gouvernement veut développer davantage la formation en alternance afin de permettre aux élèves d'apprendre un métier au plus près du terrain. Trop souvent, la mauvaise compréhension du sens des apprentissages et l'absence de contact avec le monde du travail sont des freins à l'emploi et perdent nos jeunes. Opter pour l'enseignement qualifiant doit correspondre à un choix positif et éclairé, fondé sur une orientation basée sur les talents de chacun, la connaissance du métier et la découverte du monde du travail.

Le gouvernement fera de la lutte contre la pénurie des enseignants une des priorités de sa politique. L'école, c'est avant tout un enseignant dans chaque classe, devant ses élèves. Nous avons conscience des craintes soulevées par les organisations syndicales quant à certaines mesures contenues dans la DPC. Notre volonté n'est pas de fragiliser ou de déstabiliser notre secteur de l'enseignement. Bien au contraire! Les mesures proposées visent à accroître l'attractivité de ce métier ô combien essentiel ainsi que sa capacité de répondre aux réalités des jeunes enseignants qui, trop souvent, quittent la profession faute de reconnaissance et de juste place. Nous voulons stabiliser plus tôt les nouveaux enseignants dans leur fonction. Nous souhaitons également renforcer la place des enseignants qui sont en fin de carrière à travers des dispositifs de transition et des fonctions de mentorat.

Nous voulons également diminuer la charge administrative des équipes pédagogiques et valoriser l'ancienneté des enseignants de deuxième carrière. Nous souhaitons avant tout rendre aux enseignants le respect qu'ils méritent.

Je me permets de citer la DPC afin d'ôter les doutes qui pourraient subsister: «[Le gouvernement] mettra en œuvre dès le début de la législature un plan d'action concerté avec les acteurs comprenant des mesures innovantes, des modifications des statuts et de l'organisation du système scolaire, afin de renforcer l'attractivité du métier, d'améliorer les conditions de travail et de mobiliser l'ensemble des ressources enseignantes.» Ainsi, ne vous méprenez pas sur les ré-

elles motivations de ces changements: l'école est notre priorité et nous voulons la moderniser et la renforcer.

Fléau de notre société, notamment au travers des réseaux sociaux et de l'impunité qui y règne, le harcèlement peut, entre autres, mener au décrochage scolaire. Le gouvernement entend y faire face. Nous faisons évoluer et grandir notre jeunesse, mais celle-ci doit, paradoxalement, apprendre à maîtriser les outils numériques et à la fois apprendre la déconnexion, le respect et le droit au recul. Dans cette perspective, le programme «École numérique» sera poursuivi et amplifié en parfaite collaboration et cohérence avec la Wallonie. L'objectif est de rapprocher l'enseignement des attentes du marché du travail et de renforcer la citoyenneté numérique, à travers la manière dont les jeunes accèdent à l'information.

Cependant, le gouvernement sensibilisera aussi à l'utilisation des smartphones en dehors du cadre pédagogique et à son encadrement au sein des établissements scolaires, en particulier jusqu'à la fin du tronc commun.

Nous assurerons également une égalité de traitement entre les élèves en octroyant un financement identique aux élèves fréquentant l'enseignement organisé et à ceux fréquentant l'enseignement subventionné, que celui-ci soit libre ou officiel, confessionnel ou non, réserve faite d'une différence objective concernant la propriété des bâtiments scolaires. Nous œuvrerons aussi à une fusion des différents réseaux de l'enseignement officiel.

En matière d'enseignement – parmi d'autres priorités que je viens de citer –, je mettrai également l'accent sur l'enseignement spécialisé et la réalité des enfants en situation de handicap et/ou avec des troubles de l'apprentissage. L'inclusion doit devenir la norme et l'enseignement spécialisé doit être réservé aux seuls enfants présentant des troubles rendant impossible leur scolarisation dans l'enseignement «ordinaire». À cette fin, le gouvernement entendra, entre autres, évaluer le dispositif des pôles territoriaux récemment mis en œuvre et il accordera une attention toute particulière au transport scolaire, en collaboration avec la Commission communautaire française (COCOF) et la Région wallonne.

Le gouvernement renforcera également les liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur pour assurer une transition plus fluide entre ces niveaux d'enseignement et pour permettre aux étudiants de s'inscrire dans un parcours de réussite. L'une des ambitions de la prochaine législature sera de repenser les trois dernières années de l'enseignement secondaire. Parallèlement à la revalorisation de l'enseignement qualifiant, il s'agira de mieux préparer à l'enseignement supérieur les élèves qui s'y destinent. En effet, le taux d'échec en première année de l'enseignement supérieur est beaucoup trop élevé. Nous ne pouvons pas laisser six jeunes sur dix vivre dans ces situations d'échec. Le gouvernement s'engage donc, en concertation avec le secteur, à lancer une réforme afin de lutter contre l'allongement des études et le décrochage scolaire, à offrir

plus de clarté dans les critères de réussite et à mieux accompagner l'étudiant dans son parcours. Pour ce faire, différentes pistes seront envisagées.

Le gouvernement poursuivra son soutien aux universités et à la recherche scientifique. Il mettra fin au définancement structurel de l'enseignement supérieur en mettant un terme au mécanisme de l'enveloppe fermée et il proposera une réforme des rythmes académiques, rendant possible une évolution des dispositifs pédagogiques lorsque les acteurs le souhaitent et offrant une meilleure place à la recherche.

Le gouvernement soutiendra également les efforts entrepris par les acteurs de l'enseignement supérieur, afin de faire de ce secteur un leader de la transition énergétique et environnementale. Il doit préparer les étudiants à jouer un rôle clé dans ces transformations et accélérer les changements nécessaires pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux, tout en respectant les processus démocratiques.

La recherche est également un outil clé pour apporter des solutions technologiques au service de l'efficacité et de la sobriété énergétique, comme pour comprendre les phénomènes sociaux liés à l'indispensable adaptation de nos modes de vie.

La jeunesse représente notre avenir, mais aussi la créativité. Elle porte en elle les germes du futur et détient les clés d'un monde en constante évolution. Le gouvernement souhaite embrasser cette dynamique. Dès lors, il entend encourager et faciliter l'investissement des jeunes dans le secteur associatif, dans les organisations et mouvements de jeunesse ainsi que dans les activités extrascolaires. Il est conscient que la participation active à ces initiatives concourt à l'éducation formelle et informelle de futurs citoyens pleinement épanouis.

Le gouvernement soutiendra le secteur associatif, créateur de lien unissant les gens, les associations favorisant le dialogue intergénérationnel et la diversité de points de vue, permettant de la sorte de créer une toile sociale riche.

Je tiens, chers collègues, à profiter de ce moment pour saluer, devant vous et en votre nom, toutes les personnes qui s'engagent quotidiennement pour les autres, avec cœur et enthousiasme.

Par ailleurs, les chances de réussite, de même que les parcours de chacun, ne sont pas identiques. C'est la raison pour laquelle chaque enfant doit être protégé, accompagné et éduqué avec bienveillance. Chacun doit aussi être soutenu afin de développer une estime de soi, de se socialiser, de trouver des ressources et d'utiliser ses compétences pour s'épanouir et se projeter dans l'avenir avec confiance. C'est pourquoi protéger les enfants en danger sera l'une des priorités de notre gouvernement. Le gouvernement formule l'engagement d'accroître significativement les moyens budgétaires en ce sens et de renforcer les transversales.

lités. C'est pour cette raison que les compétences de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ont été placées entre les mains d'une même ministre. Les collaborations transversales s'étendront aux sports, à la santé et à l'enseignement, entre autres.

Le gouvernement aura par ailleurs une attention particulière pour le bien-être des travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse et pour l'attractivité de ces métiers, notamment à travers la révision du protocole d'encadrement, la formation et la supervision, au regard des enseignements de l'étude scientifique relative à la complexité des prises en charge au sein de ce secteur.

Dans un contexte en perpétuel changement, particulièrement au regard des événements des derniers mois, spécifiquement à Bruxelles, il n'est pas inutile de rappeler que la sécurité est la garante de l'effectivité des droits et des libertés de chacun. À l'instar des autres niveaux de pouvoir, la Fédération Wallonie-Bruxelles exercera pleinement ses compétences lorsque celles-ci permettront de renforcer la cohésion sociale et la sécurité des citoyens. Les maisons de justice et les services de protection de la jeunesse assurent une prise en charge individuelle qui permet d'agir, de détecter les premiers signes et de prévenir la récidive. Dans cette même ligne, le gouvernement veillera à garantir une meilleure coordination dans le partage d'information entre le secteur de l'aide à la jeunesse, l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) et les services de renseignement et de sécurité.

Par ailleurs, les enjeux de cohésion sociale et de démocratie ne peuvent s'envisager sans prendre en compte la culture et l'accès à la culture. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte de nombreuses institutions culturelles dynamiques et prestigieuses. Une multitude d'artistes, de producteurs et de techniciens contribue chaque jour à générer des créations et à proposer une offre culturelle extrêmement dense.

Le gouvernement veut remettre le public au centre de l'action culturelle. Il entend permettre à chacun, de façon autonome, d'appréhender le monde et de s'orienter.

Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, la culture doit entrer dans les vies de nos concitoyens dès leur plus jeune âge, pour les accompagner tout au long de leur vie. Elle permet de contribuer à la lutte contre les discriminations et à la cohésion sociale. Il s'agira d'investir dans l'éducation et dans l'accès aux arts, de soutenir le développement des activités culturelles, dans la continuité de l'action menée au niveau fédéral pour élaborer le nouveau statut des artistes, de conforter et de développer de nouvelles sources de financement pour le secteur culturel tout en préservant la liberté artistique.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles fera également le lien avec une Francophonie forte, qui se veut tournée avec confiance vers les autres cultures, pour bâtir un monde où le dialogue et l'échange sont sources d'enrichissement. Elle gardera à cœur nos engagements internationaux, en particulier la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui reconnaît l'égale valeur humaine de tous les enfants, quels que soient leur contexte de vie et leurs particularités.

Pour ne citer que quelques aspects, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra l'organisation d'événements sportifs à dimension internationale. Pour renforcer son attractivité, elle soutiendra la dimension internationale des acteurs culturels ou encore la mobilité des étudiants et le rayonnement de la recherche.

Le gouvernement soutiendra également le secteur médiatique, en pleine mutation. Le rôle des médias est essentiel dans une démocratie et la liberté de la presse est une liberté inscrite dans la Constitution de notre pays. Pour stimuler la vitalité des médias et pour encourager les synergies intégrées entre les médias de proximité et la RTBF, nous encouragerons les rapprochements.

Dans un contexte de désinformation et de montée des extrêmes, le gouvernement renforcera la formation de nos jeunes générations aux médias.

La double casquette en matière de santé est une excellente nouvelle pour simplifier le paysage institutionnel. Cela fait un ministre de la santé en moins! Il n'y en a donc plus neuf... Certains me diront qu'il faut aller plus loin. C'est néanmoins déjà un signal politique fort.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, par la diversité de ses institutions et surtout de la population qu'elle touche, joue un rôle important pour répondre aux besoins de santé et de bien-être de cette même population, sur le plan tant de la promotion de la santé que de la prévention et des soins, par exemple dans les hôpitaux universitaires. Le gouvernement s'engage à faire de la santé une priorité et à passer l'ensemble de ses politiques au crible des impacts qu'elles peuvent avoir sur la santé et sur les inégalités de santé, sans pour autant créer de structure lourde et superflue.

Les récentes crises nous ont montré à quel point la santé est un bien précieux et qu'il importe donc de la protéger. Renforcer la prévention et l'éducation à la santé sera donc aussi une priorité pour chacun des membres du gouvernement dans ses propres compétences.

Malgré des modifications multiples – je sais que cela a fait réagir –, le Code wallon de la fonction publique est devenu au fil du temps un cadre peu agile face aux évolutions du monde du travail et aux aspirations des nouvelles générations. Certaines situations vécues comme injustes, notamment entre collègues au sein d'un même bureau, génèrent des tensions inutiles. C'est pourquoi un nouveau cadre réglementaire, modifiant et simplifiant des textes actuels, sera

créé. Il mettra sur un pied d'égalité l'ensemble des membres du personnel et s'appliquera pour l'avenir. L'accent sera mis sur la simplification administrative, au bénéfice de tous les usagers: citoyens, secteur associatif, établissements scolaires, pouvoirs locaux. C'est un véritable choc administratif que nous souhaitons réaliser durant la présente législature.

La relation politico-administrative sera elle aussi repensée afin de mieux responsabiliser les administrations et leur action et afin d'établir une relation de confiance entre le ministre et ses services. En complémentarité, le gouvernement entend s'appuyer sur le numérique pour déployer toutes ses politiques. Pour ce faire, la dimension transversale du numérique sera un marqueur fort. Chaque politique sera examinée sous l'angle de son impact sur la numérisation et le gouvernement consacra deux sessions spécifiques par an à sa stratégie numérique. Le gouvernement plaidera pour instituer une concertation efficace et pérenne avec toutes les entités du pays.

Je ne peux évidemment pas clore cette déclaration sans évoquer le budget, afin que nous ne passions pas aux yeux de certains pour de simples doux rêveurs. La nouvelle majorité gouvernementale de la Fédération Wallonie-Bruxelles mesure bien les défis budgétaires et elle s'engage à mener une politique budgétaire rigoureuse et proactive. Notre objectif est d'assurer les missions communautaires et l'émancipation de nos citoyens tout en assurant une gestion financière responsable.

Comme annoncé au moment de l'accord, le gouvernement s'engage à respecter les objectifs budgétaires qui lui incomberont dans le cadre des accords intra-belges, dans le respect des nouvelles règles européennes. En outre, le gouvernement devra assurer un niveau de déficit tenable sur le long terme, sans compromettre la viabilité politique de notre institution. Dans ce cadre, des étapes intermédiaires et une solidarité entre les institutions francophones seront indispensables pour éviter que le rythme et l'ampleur de l'effort à consentir soient déraisonnables. À défaut, la trajectoire s'apparenterait à un véritable couperet d'austérité. Pour ce faire, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conjointement avec celui de la Région wallonne, veillera à l'intégration d'une règle de responsabilisation budgétaire dans le cadre d'un corpus légal et réglementaire commun qui sera une de nos priorités de la rentrée parlementaire.

Enfin, je terminerai en vous rappelant que ma volonté en tant que ministre-présidente est d'être et de rester accessible et à l'écoute. Je ferai personnellement, tout comme mon gouvernement, de la concertation une clé fondamentale du déploiement des nouvelles politiques et des réformes que nous entendons mener. C'est ensemble, avec les secteurs, avec les acteurs économiques, avec les acteurs associatifs, que nous avons l'obligation de procéder à toutes les réformes nécessaires et d'obtenir rapidement des résultats, avec ambition, conviction et efficacité!

M. le président. – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour la présentation de votre programme gouvernemental.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 15h40.*

Prochaine réunion ce vendredi 19 juillet 2024.